

FICHE D'ENGAGEMENT **ETUDIANT**

Référence : PR08/EN01/00

Date d'application : 11/02/16

ENGAGEMENT des Frais de scolarité 2022 / 2023 – 1ère année Classes Préparatoires Scientifiques CP1 MPSI (À remplir <u>impérativement</u> par le père, la mère ou le tuteur – Copie Carte d'Identité et ou Passeport à joindre)

Je soussio	mé(e) M				
N° Identif	fication Nationale :				
Tél. dom:		Tél. mobile :			
		Fonction:			
Adresse p	rofessionnelle:	Courriel :			
	e, par la présente, en qualité de Père □ Mère □ Tui				
	rter garant(e) du règlement des frais de s				
Né(e) le		àa ers L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DAKAR qui accepte.			
Inscrit(e) enannée, envers		rs L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DAKAR qui accepte.			
N.B : Ter 05/12/202	nue scolaire (hors droits d'inscription) est 22. (Concerne les étudiants de 1 ^{ère} année e	eglement selon l'échéancier ci-après: (mettre une croix (x) dans la case de votre choix). t de 50.000 FCFA et la tenue de sport est de 28.000 FCFA, payables avant le et les inscriptions parallèles) E): 300000 F.CFA (payable le 05/10/2022)			
B EDA	IS DE SCOLADITE (ORLICATOIDE) .				
B- FRAIS DE SCOLARITE (OBLIGATOIRE) :					
	□ 1 tranche de 1200000 F.CFA (payable le 05/10/2022)				
	□ 2 tranches de 630000 F.CFA (payables du 05/10/2022 et le 05/02/2023)				
	□ 3 tranches de 420000 F.CFA (payables du 05/10/2022, le 05/01/2023 et le 05/04/2023)				
	□ 4 tranches de 315000 F.CFA (payables du 05/10/2022, le 05/12/2022, le 05/02/2023 et le 05/04/2023)				
	□ 7 tranches de 180000 F.CFA (payables du 05/12/2022 au 05/06/2023)				
	□ 8 tranches de 157500 F.CFA (payables du 05/11/2022 au 05/06/2023)				
	□ 9 tranches de 140000 F.CFA (payables du 05/10/2022 au 05/06/2023)				
Total des frais de scolarité (option de paiement en 1 tranche) = 1500000 F.CFA Total des frais de scolarité (option de paiement en plusieurs tranches) = 1560000 F.CFA					
	éalable de la on Financière, avant toute réinscription.	Fait à, le202 Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »			



FICHE D'ENGAGEMENT ETUDIANT

Référence : PR08/EN01/00

Date d'application : 11/02/16

MODALITES DE REGLEMENTS DES FRAIS DE SCOLARITE 2022 / 2023 – 1ère année Classes Préparatoires Scientifiques CP1 MPSI

(Document à annexer OBLIGATOIREMENT sur les lettres d'engagement signées en bonne et due forme)

I. Critères de suretés sur modes de règlements autorisés et obligatoires :				
LIBELLES		Mode de règlements retenu (case à cocher et documents à fournir)		
Lettre de Prise en charge Tiers garant (sur				
validation et acceptation de la DG de SUP				
DE CO)				
Règlement par chèques bancaires certifiés				
Attestation de Prélèvement sur salaires (sous condition d'une situation				
professionnelle en CDI du parent et ou				
tuteur)				
Lettre de garantie bancaire				
Attestation de virement bancaire permanent				
et irrévocable				
II. Clauses contractuelles des conditions générales de vent				
« Le tuteur et ou l'auditeur accepte expressément pour apposition d'un acte sous seing privée les clauses contractuelles				
ci-après » :				
☐ Au-delà de 15 jours après le démarrage effectif des cours (date de rentrée des classe), un désistement ou un renvoi				
pour faute de l'étudiant ne donne droit à aucun remboursemen	nt et l'intégralité des frais de scolarité de l	année restante		
dus sera exigible immédiatement.	GUD DE GO II II I	. 1		
☐ Tout étudiant inscrit à ce programme, débiteur du Groupe toute formation confondue qu'après solde de tout compte.	SUP DE CO, ne disposerait de ses docum	ents administratifs		
☐ Tout étudiant désirant obtenir une prise en charge d'un tiers garant devra déposer une caution de 1500000 F.CFA , remboursable qu'après paiement intégral de la prise en charge.				
☐ Toute prise en charge requérant le règlement par SUPDEC ultérieurement facturé et expressément dû par l'auditeur ; le c		s et taxe, sera		
☐ Au-delà de 90 jours après le démarrage effectif des cour Programme sur acceptation d'une prise en charge d'un dér (avant démarrage des cours) de 1500000 F.CFA, devra imples parties prenantes) de sa prise en charge, faute de quoi la prattribuée es qualité personne physique, es qualité de bénéficia déposée régularisera les tranches de paiement échues.	membrement de l'Etat et après verseme pérativement fournir le Bon d'Engagement résente créance portant sur ses frais de soci lire de premier ordre du service consomme	ent d'une caution at (validé de toutes plarité lui sera é. La caution		
☐ En cas de non-règlement des frais de scolarité du premier s se verra interdire l'accès aux cours comptant pour le second s	emestre.			
□ Pour tout auditeur, ayant satisfait aux exigences citées ci les frais de scolarité, le reliquat des frais de scolarité devra êtr choisi.				
☐ Le cout des voyages et des déplacements à des fins pédago dessus, et est à la charge de l'auditeur.	giques n'est pas inclus dans le cout des fr	ais de scolarité ci-		
	Fait à, le	202		
	Bon pour Accord ; « Lu et Approuvé »	•		